

505 LMS 09/2

9341

(1962-63)

A



Situation du Consortium Forestier et Maritime durant la guerre.

<u>1941</u>	C.A.	3. 6.42	17	Qd c)
<u>1942</u>	C.A.	10.. 3.43	10	VI

Situation du Consortium Forestier et Maritime durant la guerre.

QUESTION VI - Rapport sur la gestion du Consortium  
Forestier et Maritime des Chemins de fer français en 1942.

P.V. (p.3)

M. DEVINAT commente les termes du rapport qui est soumis au Conseil. Aucun renseignement n'ayant pu être obtenu en raison des événements sur la situation de l'exploitation au Gabon, l'activité du Consortium s'est bornée à la gestion des affaires courantes.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT rappelle que le Consortium avait été créé, en 1920, par les anciens Réseaux, en vue de faciliter leur approvisionnement en traverses. Or, en fait, son activité ne s'est pas bornée à cet approvisionnement, mais a été orientée vers une exploitation purement commerciale. Dans ces conditions, sa liquidation avait été décidée en principe avant la guerre.

Il semble difficile de procéder actuellement à cette opération, mais celle-ci devra intervenir dès que les circonstances le permettront à nouveau.

M. DEVINAT répond qu'il paraît impossible de prendre actuellement une décision sur ce point.

Aussi bien, le Consortium a-t-il parfaitement répondu à l'objet qui lui avait été assigné, approvisionnant les Réseaux en traverses et également en bois spéciaux utilisés pour la construction et l'entretien des wagons. Mais il n'était viable qu'à condition de comporter en même temps l'exploitation de l'okoumé, dont la plus grande partie ne pouvait être écoulée que dans le commerce.

La seule question qui ait pu prêter à discussion est celle des relations du Service avec la Société privée chargée des ventes de ce dernier produit. Or, cette question a été soigneusement réglée ; le contrat qui avait été passé avec la Société Occidentale Africaine a été résilié. Désormais, les ventes sont étroitement contrôlées par les Services compétents de la S.N.C.F. elle-même.

M. LE PRESIDENT retient de l'observation de M. le Commissaire du Gouvernement que la question doit, de toutes façons, être réservée pour être examinée après la cessation des hostilités.

Le Conseil prend acte du Rapport.

.....

Rapport sur la gestion  
du Consortium Forestier  
et Maritime des Chemins  
de fer français en 1942.-

QUESTION VI - Rapport sur la gestion du  
Consortium Forestier et Maritime des Chemins de  
fer Français en 1942.-

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais demander à M. DEVINAT de vouloir bien exposer cette question devant vous et vous donner les compléments d'information qu'il pourrait juger opportun.

M. DEVINAT.- Il n'y a malheureusement pas grand'chose à dire sur la gestion d'une entreprise dont nous n'avons plus aucune nouvelle. Nous avons fait, au cours de l'année, des tentatives non seulement pour en obtenir, sans y réussir, mais, d'autre part, afin de trouver un remplaçant pour M. NOYON, Directeur local du Consortium. Ce dernier est, en effet, âgé et nous redoutons que son état de santé soit compromis. Le Gabon est, en effet, un des climats les plus meurtriers du monde. M. NOYON a 65 ans et nous craignons qu'il ne puisse assurer longtemps cette direction. Pour le moment, nous sommes obligés de nous en remettre à lui et aux autorités qui sont sur place. Nous avons pensé cependant qu'il conviendrait de lui prévoir un successeur éventuel qui soit aussi prêt que possible à assurer son remplacement. Notre choix s'est porté sur un Ingénieur agricole qui a séjourné pendant plusieurs années en Indochine dans des plantations de caoutchouc, qui connaît également très bien l'A.O.F. et qui y est d'ailleurs bien connu. Cet Ingénieur, M. BERTON, nous l'avons préparé à sa tâche de notre mieux. Nous lui avons tracé tout un programme d'information et même l'avions chargé d'une mission en A.O.F. Tout avait été minutieusement préparé, mais, quand nous lui avons donné l'ordre de partir, - c'était, je crois, le 8 novembre qu'il devait prendre l'avion pour accomplir cette mission, - les événements l'en ont empêché.

En dehors de cela, je n'ai rien à ajouter.

.....

Nous avons fait le nécessaire pour maintenir les moyens de subsistance des familles d'agents de l'exploitation demeurées en France.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - Le Consortium avait été créé après la guerre 1914-1918 pour faciliter l'approvisionnement des Chemins de fer français en traverses. En fait, son activité ne s'est pas résumée à cela et s'est orientée vers une exploitation purement commerciale, n'ayant plus aucun rapport avec le Chemin de fer, de sorte qu'une décision de principe avait été prise en vue de la liquidation de cet organisme. Il est difficile que la S.N.C.F. gère une Entreprise dont l'activité s'exerce dans ce sens. Je pense que les intentions de la S.N.C.F. restent les mêmes, quitte, après la guerre, à régler la situation de fait.

M. REVINAT. - Je ne crois pas qu'on puisse prendre en ce moment une décision sur ce point. C'est précisément après la dernière guerre que le Consortium avait été créé par les Réseaux pour leur approvisionnement en traverses. En fait, il a approvisionné les Réseaux en traverses et également en bois spéciaux utilisés pour la construction et l'entretien des wagons. Mais il est certain que l'entreprise aurait été déficitaire s'il n'y avait pas eu, à côté des exploitations spéciales de traverses et de bois durs, une exploitation d'okoumé.

Le Consortium est une entreprise remarquable dont les résultats techniques sont excellents. Mais, pour obtenir ces résultats, il était indispensable qu'à côté de la fourniture des traverses, elle exploitât également l'okoumé. Fatalement, du fait que l'okoumé ne pouvait être vendu uniquement à la S.N.C.F., le Consortium s'est trouvé dans l'obligation de le vendre au Commerce. C'est pourquoi il a largement développé son action commerciale, le complément normal de son exploitation technique. Aucun reproche particulier ne peut être fait à l'égard du Consortium.

.....

Ce qu'il importait de régler, c'étaient les rapports du Consortium, qui est un service S.N.C.F., avec la Société privée chargée de la vente des bois d'okoumé et qui ne nous <sup>ont</sup> pas paru être établis ~~fixés~~ d'une manière très régulière. Nous avons révisé ce système et réalié le contrat qui avait été passé ~~xxxxxxxixix~~ avec la Société Occidentale Africaine, de manière à exercer un contrôle plus étroit, ~~xxxxxxxixix~~ par les services compétents de la S.N.C.F., sur les ventes au Commerce. Nous nous sommes ainsi assurés d'une bonne gestion.

Pour la politique à suivre, il faut attendre que l'avenir nous ait apporté des indications supplémentaires. Nous verrons alors ce que nous aurons à faire et ce qu'il faudrait éventuellement demander au Consortium.

M. LE PRESIDENT. - De toutes façons, on ne peut pas prendre de décision actuellement. Je pense que l'observation présentée par M. le Commissaire du Gouvernement a pour objet de réserver la question en vue de son examen après la guerre.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. - Il faut que la liberté du Consortium reste entière, car on ne sait pas quelle sera la situation après la guerre. Il se peut que l'affaire soit intéressante, mais il se peut, au contraire, qu'elle ne le soit pas.

M. LE BESNERAIS. - Je voudrais ajouter quelques mots. Nous n'avons pas perdu contact avec M. BERTHON et nous l'utilisons dans nos entreprises forestières. Comme les difficultés de fournitures d'entretien existent, en fait, dès maintenant, nous avons été obligés, de manière à obtenir une partie du bois dont nous avons besoin, de nous intéresser à un certain nombre de régies forestières et M. BERTHON peut nous y rendre des services. C'est là d'ailleurs une préparation extrêmement utile pour lui.

Le Conseil prend acte de ce Rapport.



2 mars 1943

180-42  
2082

R A P P O R T  
au Conseil d'Administration de la S.N.C.F.  
sur la gestion du Consortium au cours de l'exercice 1942

SITUATION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DU GABON.

Les événements politiques et militaires qui suivirent l'Armistice de 1940 en Afrique équatoriale française ont complètement isolé l'exploitation forestière de Libreville et ont empêché le Comité de gestion du Consortium forestier et maritime des Chemins de fer français d'assurer le contrôle de cette exploitation et la gestion technique et financière de l'organisme.

Malgré des tentatives diverses poursuivies encore au cours de l'année 1942, soit en employant les moyens ordinaires offerts par les services télégraphiques, soit en intervenant directement auprès des hautes autorités des colonies françaises les plus proches du Gabon, le Comité n'a obtenu aucun renseignement intéressant; aucune réponse de la direction locale à ses messages successifs ne lui est parvenue.

Le Comité n'a pu recueillir au début de 1942 que des indications verbales par un agent de l'exploitation mobilisé fin 1940 et rentré en France après avoir quitté le Gabon en avril 1941. A cette époque, la situation était caractérisée par un arrêt à peu près complet de l'abattage en forêt, en l'absence de possibilité d'exportation des bois hors de la colonie. D'autre part, l'effectif du personnel était peu atteint à cette époque, alors que quelques agents européens seulement étaient mobilisés. Il aura pu, depuis, être sensiblement diminué, soit par de nouveaux appels sous les drapeaux, soit par le drainage de la main-d'oeuvre vers des exploitations différentes, l'extraction des métaux précieux par exemple.

Cependant, la situation matérielle du personnel demeurait acceptable, l'exploitation n'étant pas alors sans ressources de trésorerie et pouvant puiser sur place des moyens de subsistance, notamment en développant les cultures vivrières.

.....

### REMPLACEMENT DU DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION.

Le Comité de gestion du Consortium a dû se préoccuper, dès maintenant, du remplacement futur du directeur de l'Exploitation. En effet, le directeur actuel, âgé de 65 ans, dont la santé, déjà affaiblie par un long séjour aux colonies, aura été vraisemblablement très atteinte par les charges et les préoccupations des années de guerre, ne pourra plus, dès la fin des événements actuels, assurer ses fonctions.

Le Comité, après examen de plusieurs candidatures, a porté son choix sur M. BERTHON, Ingénieur agricole, qu'il a engagé à titre de stagiaire en juin 1942.

Afin de parfaire la préparation technique de ce fonctionnaire, il lui a tracé un programme comprenant des visites d'ateliers de la S.N.C.F. intéressés par l'utilisation des bois coloniaux, des études sur la préparation et le traitement des bois sous voie et des bois d'oeuvre, des visites d'usines et de chantiers où sont traités chimiquement les bois en vue de l'obtention de produits divers, des examens de traverses d'essences coloniales en voie, enfin des cours au Laboratoire Officiel des Bois Coloniaux.

D'autre part, le Comité ayant jugé utile de se renseigner sur les possibilités forestières que pourraient offrir certaines colonies africaines, en vue de la production de bois pour la S.N.C.F., un programme de mission en A.O.F. pour M. BERTHON avait été arrêté. Ces dispositions ont reçu l'approbation de M. le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

Les événements d'Afrique du Nord se sont opposés au départ de notre Ingénieur, le jour même où il devait quitter Marseille à destination de Dakar.

### MESURES EN FAVEUR DU PERSONNEL.

Afin de maintenir les moyens de subsistance des familles d'agents de l'exploitation demeurées en France, le Comité a décidé de continuer à celles-ci, jusqu'au rétablissement des relations avec la colonie, le paiement des délégations de solde qui leur avaient été consenties par le chef de famille.

De plus, il a décidé, à titre bienveillant, d'assurer, depuis 1941, le versement aux familles des allocations prévues par le Code de la Famille (+), afin d'apporter une aide pécuniaire complémentaire dans les foyers comptant des jeunes enfants.

---

(+) Le Code de la Famille n'est pas légalement applicable aux employés coloniaux.

RESULTATS D'EXPLOITATION de 1942.

Comme pour 1940 et 1941, les résultats d'exploitation ne peuvent être précisés, en l'absence d'éléments que seule la direction locale peut fournir.

Les dépenses du Siège se sont élevées à 156.500 fr contre 276.000 fr en 1940 et 82.500 fr en 1941. Ces dépenses comprennent, pour 1942 notamment, le montant (56.500 fr) de celles engagées pour la rémunération de M. BERTHON et la préparation de la mission d'études à laquelle les événements ont enlevé toute possibilité de mise en oeuvre.

SITUATION FINANCIERE.

Aucun amortissement d'installation ou de matériel n'a pu être non plus envisagé dans les circonstances actuelles.

L'avance en capital reçue à l'origine de l'ensemble des Grands Réseaux s'élevait au 1er janvier 1942, compte tenu des amortissements précédents, à 11.117.000 fr.

Les disponibilités existant à Paris réduisent à 8.123.316 fr, fin 1942, le montant à cette date de l'avance de trésorerie faite au Consortium.

signé: P. DEVINAT.

*CA - 10 Mars*  
*Parcels par M. Seignat*  
*CA 10 Mars*

2 MARS 1943

*Annexe de la Déclaration de compétence*

*Régime de feu en cours*  
*M. H. B. au cours de l'année*

*Le total est compris dans les comptes*  
*573*

*[Signature]*

180-42

2082

RAPPORT  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA S.N.C.F. SUR  
LA GESTION DU CONSORTIUM AU COURS DE  
L'EXERCICE 1942

SITUATION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE DU GABON

Les événements politiques et militaires qui suivirent l'Armistice de 1940 en Afrique équatoriale française, ont complètement isolé l'exploitation forestière de Libreville et ont empêché le Comité de gestion du Consortium forestier et maritime des Chemins de fer français d'assurer le contrôle de cette exploitation et la gestion technique et financière de l'organisme.

Malgré des tentatives diverses poursuivies encore au cours de l'année 1942, soit en employant les moyens ordinaires offerts par les services télégraphiques, soit en intervenant directement auprès des hautes autorités des colonies françaises les plus proches du Gabon, le Comité n'a obtenu aucun renseignement intéressant ; aucune réponse de la direction locale à ses messages successifs ne lui est parvenue.

Le Comité n'a pu recueillir au début de 1942 que des indications verbales par un agent de l'exploitation mobilisé fin 1940 et rentré en France après avoir quitté le Gabon en Avril 1941. A cette époque, la situation était caractérisée par un arrêt à peu près complet de l'abatage en forêt, en l'absence de possibilité d'exportation des bois hors de la colonie. D'autre part, l'effectif du personnel était peu atteint à cette époque, alors que quelques agents européens seulement étaient mobilisés. Il aura pu, depuis, être sensiblement diminué, soit par de nouveaux appels sous les

.....

drapeaux, soit par le drainage de la main-d'œuvre vers des exploitations différentes, l'extraction des métaux précieux par exemple.

Cependant la situation matérielle du personnel demeurait acceptable, l'exploitation n'étant pas alors sans ressources de trésorerie et pouvant puiser sur places des moyens de subsistance, notamment en développant les cultures vivrières.

#### REMPLACEMENT DU DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Le Comité de gestion du Consortium a dû se préoccuper, dès maintenant, du remplacement futur du directeur de l'Exploitation. En effet, le directeur actuel, âgé de 65 ans, dont la santé, déjà affaiblie par un long séjour aux colonies, aura été vraisemblablement très atteinte par les charges et les préoccupations des années de guerre, ne pourra plus, dès la fin des événements actuels, assurer ses fonctions.

Le Comité, après examen de plusieurs candidatures, a porté son choix sur M. BERTHON, Ingénieur agricole, qu'il a engagé, à titre de stagiaire, en Juin 1942.

Afin de parfaire la préparation technique de ce fonctionnaire il lui a tracé un programme comprenant des visites d'ateliers de la S.N.C.F. intéressés par l'utilisation des bois coloniaux, des études sur la préparation et le traitement des bois sous voie et des bois d'œuvre, des visites d'usines et de chantiers où sont traités chimiquement les bois en vue de l'obtention de produits divers, des examens de traverses d'essences coloniales en voie, enfin des cours au Laboratoire Officiel des Bois Coloniaux.

D'autre part, le Comité ayant jugé utile de se renseigner sur les possibilités forestières que pourraient offrir certaines colonies africaines, en vue de la production de bois pour la S.N.C.F. un programme de mission en A.O.F. pour M. BERTHON avait été arrêté. Ces dispositions ont reçu l'approbation de M. le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

Les événements d'Afrique du Nord se sont opposés au départ de notre Ingénieur, le jour même où il devait quitter Marseille à destination de Dakar.

#### MESURES EN FAVEUR DU PERSONNEL

Afin de maintenir les moyens de subsistance des familles d'agents de l'exploitation demeurées en France, le Comité a décidé de continuer à celles-ci jusqu'au rétablissement des relations avec la colonie le paiement des délégations de solde qui leur avaient été consenties par le chef de famille.

De plus, il a décidé, à titre bienveillant, d'assurer depuis 1941 le versement aux familles des allocations prévues par le Code de la Famille (\*), afin d'apporter une aide pécuniaire complémentaire dans les foyers comptant des jeunes enfants. ....

(\*) Le Code de la Famille n'est pas légalement applicable aux employés coloniaux.

## RESULTATS d'EXPLOITATION DE 1942

Comme pour 1940 et 1941, les résultats d'exploitation ne peuvent être précisés, en l'absence d'éléments que seule la direction locale peut fournir.

Les dépenses du Siège se sont élevées à 156 500 f contre 276 000 f en 1940 et 82 500 f en 1941. Ces dépenses comprennent, pour 1942 notamment le montant (56 500 f) de celles engagées pour la rémunération de M. BERTHON et la préparation de la mission d'études à laquelle les événements ont enlevé toute possibilité de mise en œuvre.

## SITUATION FINANCIERE

Aucun amortissement d'installation ou de matériel n'a pu être non plus envisagé dans les circonstances actuelles.

L'avance en capital reçue à l'origine de l'ensemble des Grands Réseaux s'élevait au 1er Janvier 1942, compte tenu des amortissements précédents, à 11 117 000 f.

Les disponibilités existant à Paris réduisent à 8 123 316 f fin 1942 le montant à cette date de l'avance de trésorerie faite au Consortium.

Signé : P. DEVINAT

Questions diverses

c) Situation du Consortium Forestier  
et Maritime des Chemins de fer  
français.

P.V. (p.6)

A la demande de M. LE PRESIDENT, M. DEVINAT met le Conseil au courant de la situation du Consortium Forestier et Maritime au cours de l'année 1941.

Il indique notamment quelles mesures ont été prises en vue de maintenir l'activité des chantiers, assurer l'approvisionnement du personnel de l'exploitation et alimenter la trésorerie.

(Steno (p.17))

M. LE PRESIDENT. - Aucune nouvelle ne nous était parvenue depuis quelques mois sur la situation du Consortium Forestier et Maritime, exploitation forestière au Gabon. Or, le comptable de cette exploitation vient de regagner Paris et a fourni des indications intéressantes sur la situation de cet établissement.

M. DEVINAT, Président du Comité de Gestion du Consortium, vous donnera toutes les précisions qu'il a pu recueillir à ce sujet.

M. DEVINAT. - Le comptable du Consortium, M. CHARPILLON, a quitté le Consortium au mois d'avril 1941 et n'est arrivé à Paris qu'en janvier dernier, après un séjour forcé de plusieurs mois en Guinée espagnole et à Dakar.

Les nouvelles qu'il a apportées ne sont donc pas très récentes, mais j'ai pu les compléter par quelques informations reçues il y a quelques jours.

.....

a) Situation du personnel.

La question la plus importante concerne le personnel. Au moment de l'Aristice, le Consortium employait environ 21 européens, en dehors du Directeur qui a rendu des services éminents et qui continue à diriger l'affaire malgré son âge. Ces 21 européens comprenaient un médecin, adjoint au Directeur, un comptable, deux ingénieurs spécialistes des bois et des centreauteurs. Sur ces 21 européens, l'un est décédé et quatre autres ont quitté le service pour des raisons diverses. Autant qu'on puisse en juger, l'effectif, ainsi réduit à 15 agents, est en bonne santé, bien que le climat du Gabon soit particulièrement malsain et se prête mal à un séjour prolongé.

L'effectif indigène comprenait 1.078 unités au moment de l'Armistice et le Directeur s'est efforcé de protéger et de maintenir sa main-d'oeuvre sur place. La main-d'oeuvre au Gabon est rare et il faut beaucoup de temps et d'efforts pour former les indigènes au métier particulier du bois. En temps normal, ces ouvriers, une fois formés, sont sollicités par d'autres entreprises et il était à craindre que les événements entraînent leur dispersion. Le Directeur de l'Exploitation, M. NOYON, a pu conserver cette main-d'oeuvre non seulement en lui accordant des salaires avantageux mais en assurant son ravitaillement.

Il a dû, pour ce faire, vaincre nombre d'obstacles et effectuer de véritables tours de force. Tout d'abord, il a dû lutter pour conserver la plus grande partie de ses stocks et éviter les réquisitions des autorités locales. Menacé par l'épuisement des stocks, il a fait mettre en culture une surface importante de forêt après abattage d'arbres sans valeur. Il a ainsi réussi à obtenir le maïs et le manioc indispensables pour assurer la nourriture des indigènes.

Enfin, M. NOYON s'est mis en rapport avec les colonies belges, anglaises et portugaises voisines, de sorte que le ravitaillement est à peu près mis au point à l'heure actuelle et que toute crainte de disette est écartée.

Pour la viande, toutefois, le problème était plus délicat, car la contrée est peu giboyeuse. Le Directeur du Conservatoire a fait appel aux chasseurs indigènes et ce sont eux qui fournissent les viandes nécessaires.

Les médicaments n'ont heureusement jamais fait défaut. On ne saurait donc trop louer la prévoyance de M. NOYON qui a su résoudre les difficiles problèmes de ravitaillement.

b) Outillage et produits de graissage.

Au moment de l'Armistice, l'exploitation disposait d'outillage et de matériel de rechange en suffisance, mais ses

stocks étaient peu importants, car le climat ne permet pas constitution de stocks importants. Pour assurer le maintien en bon état de l'outillage existant, M. NOYON a maintenu une certaine activité sur les chantiers, puis il a pu se procurer, par le Congo belge, l'outillage de rechange et les produits de graissage qui commençaient à faire défaut.

c) Activité des chantiers.

Pour conserver le personnel et maintenir l'outillage en bon état, M. NOYON a fait travailler les scieries même en l'absence de commandes et a accumulé des stocks de bois.

Il a pu obtenir des Autorités locales la concentration sur ses chantiers de la plus grande partie de l'activité forestière du Gabon.

Si la situation s'est trouvée, de ce fait, améliorée, elle n'est cependant pas satisfaisante car, pour maintenir une activité suffisante, il faut abattre en pure perte une partie des arbres qui, en d'autres circonstances, pourraient être laissés sur pied. Par ailleurs, les stocks ainsi constitués sont exposés à une destruction rapide sous l'effet, soit des conditions atmosphériques, soit des termites et divers autres insectes.

Enfin, il y a lieu de signaler que l'orientation donnée récemment à la production du Gabon risque de ruiner la situation du Consortium. Les Autorités du Gabon ont pris, en effet, toutes mesures pour intensifier l'extraction de l'or, et elles recherchent toute la main-d'œuvre possible dans ce but. D'après les dernières nouvelles reçues, le Consortium aurait été ainsi privé d'une partie de sa main-d'œuvre indigène et même d'une partie du personnel européen.

Malgré tous les efforts de M. NOYON, il semble que notre exploitation subit de sérieux à-coups : détérioration des stocks, amoindrissement de la production, détérioration de ....

l'outillage et parts du personnel auxquels il lui sera difficile de résister.

d) Situation financière.-

La situation financière apparaît comme relativement satisfaisante. Il est certain que M. NOYON, qui avait une trésorerie abondante, grâce aux commandes passées par le Gouvernement, n'a pas été pris de court et, s'il arrive à maintenir sa production, je ne crois pas qu'il ait des difficultés pour payer le personnel et assurer son approvisionnement. Le franc français est toujours la monnaie officielle ; les taux de change sont normaux et la B.A.O. fonctionne toujours à Brazzaville.

En définitive, la situation du Consortium au Gabon n'est pas des plus florissantes et il se pourrait que nous soyons obligés, un jour ou l'autre, de l'abandonner. Mais, comme il s'agit d'une concession, et d'une concession très importante au point de vue chemin de fer, comme, par ailleurs, le Gouvernement désire voir s'installer, à la Côte d'Ivoire, des exploitations forestières sérieuses, je me demande si nous ne pourrions pas obtenir, en compensation de nos installations au Gabon, une nouvelle concession à la Côte d'Ivoire. C'est un point sur lequel je voulais attirer votre attention, encore que la question ne soit pas urgente.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Conseil remercie M. DEVINAT et prend acte de ce compte rendu.

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

M. Cresset

Demande à M. Serrinot s'il serait possible  
de faire au prochain Conseil des EF un  
rapport oral sur cette situation.



M. Serrinot en absence pr. M. Cresset

Consortiums  
Forestier & Maritime  
des  
Grands Réseaux Français

Direction Générale

TÉL. LOUVRE 38-70

Adresse Télégraphique  
TRACOLMART - PARIS

199-621  
1856

Paris le 19 MAI 1942

5, rue Jules Lefebvre, 9<sup>e</sup>  
17, Rue de Londres  
Tél. LAB. 88-00 - Poste 1.400

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, un exemplaire du Procès-verbal de la Réunion du 10 février 1942, du Comité de Gestion.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.

P. le Président  
du Conseil d'Administration,

Secrétariat Général de la S.N.C.F.  
(Participations financières).



*[Handwritten signature]*

CONSORTIUM FORESTIER ET MARITIME  
DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

---

COMITE DE GESTION

---

Procès-Verbal de la Séance du 10 Février 1942.

---

La séance est ouverte à 11<sup>h</sup>30.

Sont présents : MM. DEVINAT, Président  
EROCHU,  
GROS,  
JOLY,  
PICARD,  
PORCHEZ.

absent : M. ALLEGRE.

I - Approbation du  
procès-verbal de  
la séance du 11  
décembre 1941.

Le procès-verbal est adopté.

II - Audition du  
comptable de  
l'exploitation.

M. le Président informe le Comité que M. CHARPILLON, Comptable de l'exploitation forestière, rentré à Paris après évasion du Gabon, a été conyoqué pour le renseigner sur les événements dont il a été témoin pendant la période écoulée entre l'armistice et le 18 Avril 1941, date de son départ de Libreville, sur la situation de notre établissement à cette dernière date et sur les perspectives qui s'offraient alors, pour l'avenir immédiat de celui-ci.

M. DEVINAT fait ensuite introduire M. CHARPILLON et l'invite à répondre à ses questions successives concernant :

l'état du personnel européen, la situation du personnel indigène, la manière dont ont pu être assurés la subsistance et le contrôle médical de l'ensemble du personnel et des familles, tant européens qu'indigènes, l'état des installations, la situation des approvisionnements en outillage et en matières d'entretien, l'activité des chantiers et de la scierie, les exportations et les ventes de produits, enfin la situation financière.

.....

L'exposé de M. CHARPILLON apporte les renseignements ci-après :

1°) Etat du personnel -

L'effectif européen était réduit, en Avril 1941, à 18 unités, 3 agents ayant été mobilisés en Mars par les autorités dissidentes.

L'état sanitaire était bon.

Toutefois, notre Directeur, M. NOYON, se trouvait fatigué et était obligé de prendre du repos, de temps en temps, en dépit de sa grande résistance physique.

L'effectif indigène était de 1 078 unités.

250 ouvriers, embauchés lorsque le nécessitaient les travaux à exécuter pour la défense nationale, avaient été licenciés quelque temps après l'armistice.

En l'absence du médecin du Consortium, rentré en France en fin de contrat, vers le milieu de 1940, M. NOYON s'était assuré le concours du Docteur GEORGELIN, ex-médecin-chef de l'hôpital de Libreville, qui venait à l'exploitation pendant 3 jours par quinzaine, afin d'assurer le contrôle sanitaire et les soins importants. Il est précisé que le Dr. GEORGELIN est un excellent médecin de brousse, connaissant bien les maladies propres au climat et les accidents pouvant être provoqués par les pratiques des populations autochtones.

2°) Approvisionnements en vivres -

L'arrêt des envois de vivres par la métropole, en Juin 1940, et les prélèvements faits par les troupes dissidentes au moment de la prise de Libreville ont créé, tout d'abord une certaine inquiétude, notamment pour ce qui concerne l'alimentation des indigènes.

Mais chez nous le directeur a paré à la disette en mettant en culture une surface importante (il est indiqué 300 ha) de forêt après abatage d'arbres sans valeur. Le maïs et le manioc obtenus par ces cultures ont fourni la nourriture complémentaire nécessaire aux indigènes. L'addition de farine de maïs et de manioc, en petite quantité, à la farine de blé, a permis d'obtenir une ration suffisante d'un pain moins digestible sans doute, mais consommable.

Les indigènes qui, par ailleurs, pratiquent la culture familiale aux alentours de leurs cases, ont volontiers participé aux travaux des cultures ainsi créées, afin de voir augmenter leurs rations alimentaires.

En l'absence de légumes, les européens ont consommé des végétaux alimentaires indigènes (arbre à pain) ou des bananes, mangées en guise de pommes de terre.

Ultérieurement, ils ont pu se procurer un stock important de vivres européens apportés par des navires français sous contrôle britannique : vin, lait condensé, beurre, puis un commerçant du Gabon a réussi à importer du vin et des pommes de terre de l'Angola et de l'Afrique du Sud.

.....

Pour la viande, l'épuisement des ressources propres à l'exploitation a été évité, en s'attachant un chasseur indigène, dont les captures étaient utilisées largement pour la nourriture des européens.

Le sel a manqué pendant quelque temps. Les indigènes ont pu cependant s'accommoder pendant six mois de ne pas recevoir. Plus tard, une source salée découverte près de notre établissement a été exploitée, et le sel cédé au Consortium au prix de 1,50 fr le kg.

Les réserves de médicaments étaient assez abondantes. Le Consortium en a même cédé à l'hôpital de Libreville. (1)

En résumé le personnel n'a pas eu à souffrir de la disette et il est probable, selon l'opinion émise par M. le Président DEVINAT, qu'aucune inquiétude ne doit se manifester pour ce qui concerne le personnel, tant que seront assurées les relations maritimes entre le Gabon et les colonies belges, anglaises et portugaises voisines. M. CHARPILLON précise qu'un service maritime desservait Libreville en principe chaque mois, en réalité toutes les six semaines environ, suivant les possibilités offertes par l'approvisionnement en charbon.

### 3°) Approvisionnements en outillage et en produits de graissage -

Au moment de l'armistice, l'exploitation disposait d'outillage et de matériel de rechange en suffisance, mais l'absence d'arrivages ultérieurs n'a pas manqué de préoccuper notre direction. Elle dut entamer ses réserves, mais la situation a pu être améliorée grâce à l'achat d'outillage de rechange au Congo belge, par l'intermédiaire de commerçants de Libreville, mais à des prix élevés. A noter toutefois, qu'il a fallu d'ores et déjà utiliser de vieilles lames après brasure et réfection de leur denture. La direction s'est surtout approvisionnée en pointes, bouffants et petit outillage immédiatement nécessaires.

Le stock d'huiles de graissage correspondait à 6 - 8 mois de consommation environ au moment de l'armistice. Mais il est vraisemblable que la direction aura pu, après Avril 1941, se réapprovisionner au Congo en huiles venant d'Amérique.

Enfin, M. CHARPILLON suppose, d'après des conversations entendues à Libreville avant son départ, que le Consortium aura pu disposer de certains matériels d'exploitations voisines arrêtées, notamment des caterpillars, afin de les utiliser pour en éviter l'altération par le climat.

### 4°) Activité des chantiers et des scieries -

M. CHARPILLON rappelle, ainsi que nous l'avait indiqué antérieurement M. NOYON, que les scieries étaient à même, en Juin 1940, de débiter en échantillons de bois marchands, 2000 à 2500 mètres cubes par mois, tout en continuant

(1) Il faut observer cependant, qu'au moment de l'armistice, une demande importante pour le renouvellement des réserves pharmaceutiques et chirurgicales était en instance à Paris.

à façonner des traverses en petites quantités.

Dans les premiers mois qui ont suivi l'armistice, les scieries ont travaillé uniquement pour occuper le personnel et éviter l'altération des machines.

En l'absence de ventes, les stocks de bois s'accumulaient.

Cependant, au moment du départ de M. CHARPILLON, la direction était près de passer un marché avec l'Afrique du Sud pour la fourniture de 1100 m<sup>3</sup> de bois débité. Mais les services exigeant que ces bois fussent débités en mesures anglaises, il allait falloir refaçonner les anciens débits pour obtenir les équarrissages exigés.

Par ailleurs, la direction avait la promesse d'une commande à destination du même pays en 1941 pour 3 000 à 4 000 t de rondins d'okoumé.

Les stocks sont exposés à une destruction rapide sous l'effet des conditions atmosphériques. Ils sont aussi attaqués par les termites et divers autres insectes. Pour les préserver autant que possible de la destruction, les piles de bois étaient remaniées tous les mois, en éliminant les parties atteintes, et la partie inférieure enduite de mazout, pour s'opposer à l'attaque des insectes.

Dans un autre ordre d'idées, notre directeur a exécuté, pour les autorités de Libreville, certains travaux qui ont occupé l'activité des chantiers :

- construction de l'ossature en bois d'un hangar de 28 x 26 m,
- travaux de soudure sur diverses embarcations de l'administration locale, etc.....

D'après ce qu'a appris à Dakar M. CHARPILLON en Octobre 1941, l'importance particulière de notre exploitation, qui comporte la plus grande scierie parmi les quelques exploitations gabonaises, aurait conduit ultérieurement les autorités locales à y concentrer la plus grande partie de l'activité générale de la colonie, en matière de production de bois, les autres exploitations, sauf une scierie à Port-Gentil, étant arrêtées. Il est possible qu'on y ait concentré aussi une partie du personnel des exploitations arrêtées. Les causes de cette mesure seraient, d'une part, la désorganisation des exploitations par suite de la mobilisation ou de l'incarcération des dirigeants ou des cadres, d'autre part, l'impossibilité de trouver des débouchés à une production qui, trop étendue, était largement pléthorique. (Dans d'autres domaines - production du café et du cacao - les autorités ont dû détruire des stocks dont l'exportation ne pouvait être assurée).

Cette concentration doit aussi permettre de mieux tenir en main le personnel des exploitations fermées en lui assurant un minimum de travail.

.....

Mais pour maintenir une activité suffisante, il faut abattre en pure perte une partie des arbres qui, en d'autres circonstances, pourraient être laissés sur pied.

Si l'on considère que la production de bois débités pour les usages courants de la caisserie ou de la menuiserie grossière exige l'emploi à peu près exclusif de l'okoumé, qui constitue l'essence d'élection pour l'industrie du déroulage et l'élément précieux de la forêt gabonaise (l'assia, autre essence susceptible de constituer des bois de caisserie, est de beaucoup moindre qualité; les autres essences, trop dures, ne peuvent se prêter au clouage), on est amené à conclure, observe M. DEVINAT, que le Consortium se trouve exposé à deux dangers : d'une part, la perte du matériel, d'autre part, la perte des réserves d'essences forestières les plus précieuses.

Du fait de l'activité à laquelle il aura été contraint, sans écoulement de toute sa production, le Consortium se trouvera fondé à demander, plus tard, des compensations aux dommages ainsi subis dans l'intérêt général.

#### 5°) Possibilités d'exportation -

Comme il l'a été exposé ci-dessus, les débouchés offerts à notre production se révélaient très insuffisants, au début de 1941.

M. CHARPILLON déclare cependant que l'Afrique du Sud se serait intéressée à une fabrication d'éléments de planchers en bois durs.

Les difficultés de fret s'opposent, de leur côté, au développement des échanges.

A une question posée par M. le Président, il explique qu'on ne peut songer à écouler vers Port-Gentil, où existent deux usines de déroulage, les grumes extraites de notre concession. En effet, le bassin de l'Ogoué comprend des peuplements d'okoumé très riches, dont l'exploitation réussit très aisément à alimenter les usines de Port-Gentil dans des conditions particulièrement avantageuses, contre lesquelles nous ne pourrions lutter, étant donné l'éloignement relatif de notre concession et les conditions de transport des grumes.

#### 6°) Situation financière -

M. CHARPILLON confirme les chiffres qu'il a donnés antérieurement (1).

Il précise qu'à part une facture de montant faible (10 000 fr), toutes les fournitures faites ont été payées.

De plus, le Consortium aurait touché, des autorités de Libreville, des avances sur les bois abattus pour l'exécution de marché de défense nationale dans la limite des trois-quarts de la valeur de ces bois. Ces avances auraient

.....  

---

(1) Voir P.V. de la Réunion du 11 Décembre 1941, page 1.

porté, en Novembre 1941, sur une fraction des 7 500 m<sup>3</sup> de bois abattus s'élevant à 3 500 m<sup>3</sup>.

Afin de maintenir au maximum ses disponibilités et dans l'incertitude due à la situation politique, notre direction retardait le plus possible le paiement des taxes, réservant le maximum de ressources au ravitaillement et au paiement des salaires.

Sur une question posée par M. le Président, M. CHARPILLON indique que tous les paiements sont effectués au Gabon en francs français. L'Office des Changes de Brazzaville assure les conversions nécessaires en monnaie étrangère.

La B.A.O. fonctionnerait toujours à Brazzaville.

---

Résumant les explications données, M. le Président déclare que la situation, telle qu'elle est connue maintenant, apparaît un peu moins préoccupante qu'on se l'est imaginé primitivement. Au surplus, la position acquise par le Consortium est bonne, puisque c'est sur lui seul, à peu près, que se concentre l'activité forestière du Gabon.

Il invite M. CHARPILLON à rédiger quelques rapports destinés à compléter, par certains détails, ses déclarations, et lui pose quelques questions sur la situation générale de la colonie au moment de son départ et sur les événements qui ont précédé celui-ci.

M. CHARPILLON expose enfin les circonstances de son évasion et les conditions de son voyage de retour. Il précise en particulier les conséquences qu'a pu avoir pour l'exploitation, la privation de l'usage de l'embarcation utilisée pour sa traversée de Libreville à Rio-Benito.

Il remercie le Comité pour l'attention manifestée à sa famille pendant son absence.

Le Comité est d'accord, à la suite de l'audition de notre agent, pour lui trouver une situation d'attente, pendant la période où nous ne pouvons envisager de lui assurer un nouvel engagement à la colonie.

La séance est levée à 12 h.40.

Signé: P. DEVINAT

---